

**BULLETIN MUNICIPAL  
DECEMBRE 2020 N° 42**

**ETAT CIVIL**

**NAISSANCES**

- MANZONI Angel le 2 aout 2020
- RIVIERE/DEMOURA Angelina le 30 juillet 2020
- LEMONIER

**DECES**

- MONTAGNER Patrick le 30 mars (58 ans)

**FELICITATIONS A NOS ETUDIANTS**

- CASEAU Damien Baccalauréat S
- JAMIN Master 1 en Histoire

Il se peut que certains jeunes diplômés ne soient pas mentionnés ci-dessus par manque d'information

**DECORATIONS**

**Médaille d'honneur Régionale Départementale et Communale**

**BARBEAU Pierre (44 ans de services) Médaille d'Or**  
**CARRERA Bernard (38 ans de services) Médaille de Vermeil**  
**JUGAN Daniel (20 ans de services) Médaille d'Argent**  
**BESSAGNET Pierre (20 ans de services) Médaille d'Argent**  
**FAVAREL Corinne (20 ans de services) Médaille d'Argent**



## HORAIRES SECRETARIAT

MAIRIE tél : **05 62 65 53 34** / Courriel : [mairie.castillonmassas@wanadoo.fr](mailto:mairie.castillonmassas@wanadoo.fr)

Ouverture du secrétariat : lundi 16h30 – 19h30 et jeudi 10h00 – 13h00

Pour joindre votre Maire : utiliser exclusivement son portable : **06 15 26 27 23**

<b>N° APPELS D'URGENCE</b>	<b>POMPIERS =</b>	<b>18</b>
	<b>GENDARMERIE =</b>	<b>17</b>
	<b>SAMU =</b>	<b>15</b>

**N° UNIQUE D APPEL D'URGENCE** **112 (n° à privilégier)**

**Allo DOCTEUR (urgences)** **39 66**

**Violence contre les femmes : 06 51 83 46 51 ou [urgence.elles32@gmail.com](mailto:urgence.elles32@gmail.com)**

**Centre d'information sur les droits des femmes et familles du GERS : 05 62 63 40 75**

**N° ENFANCE EN DANGER** **119**

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX CASTILLONNAIS

- Madame SELANIE Marie Claude 150 Côte de Lestangue
- Monsieur HOFFMAN Stephen 27 place Guy Dugros
- Madame ALBERT SAULNIERES Manon 223 chemin d'En Pelat
- Monsieur BARREAU Michel 950 route de Saint Lary
- Famille GAURAN/BOUGHEON 866 route de Lavardens
- Madame RICAUD Brigitte 63 place Guy Dugros

Pensez au facteur : n'oubliez pas **d'indiquer à vos correspondants votre nouvelle adresse cela évitera bien des erreurs.**

N'oubliez pas enfin, si vous créez une association ou une SCI, SCA ,... **de lui donner une adresse avec le numéro de votre habitation.**

## LISTE ELECTORALE

**Depuis le 1° janvier 2019 la liste électorale est modifiable toute l'année. Soit**

- Par INTERNET sur un fichier INSEE.
- Soit à la mairie

Dans les deux cas se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

## PAROISSE

**Répondantes** : Mesdames Paule CAPDEVILLE et Corine FAVAREL  
(Renseignements, horaires et lieux de messes, cérémonies religieuses)

**Curé** : David CENZON

## SALLE DES FÊTES ET PRÊT MATERIEL

La salle des fêtes de Castillon-Massas n'est louée qu'aux Castillonnais : Il vous sera demandé une attestation d'assurance et une caution de 500€

-Salle des fêtes + chaises + tables + vaisselle + lave-vaisselle	
-réfrigérateur	: 50€
-Cuisine	100€
-Chauffage	50€

La commune dispose de tables et de chaises à prêter à gratuitement aux Castillonnais pour les fêtes à domicile (50 chaises réservés à cet effet viennent d'être achetées en remplacement des chaises bois trop abimées après plus de 35 ans de service)

Pour la location ou les prêts s'adresser à M BARBEAU Pierre

tel : 06 83 02 29 56

## LES ASSOCIATIONS

**Comité des Fêtes** : Président, M Sébastien PALANQUE

**Cible Castillonnaise** : Président, Gabriel VERDIER

**Gym volontaire** : Présidente, Mme Yvette BARBEAU (**séances le mardi soir 19 heures**)

**Mouv'Danse** : Président, M ANTONELLO Bernard (**cours le jeudi soir**) contact à Castillon-Massas : Mme BOISSELIER Martine

**Les amis de Semper Spes** : Président : SAUVAGE Jacques

## LE CALENDRIER 2019 DES ACTIVITES

01 janvier : Réveillon de la Saint Sylvestre organisé par Mouv'Danse

12 janvier : Vœux du Conseil Municipal et apéritif dinatoire 103 convives

02 février : Banquet de clôture de la chasse 100 convives

07 mars : Repas « Poule au pot » puis bal disco organisés par le comité des fêtes 120 convives

15 mars : Elections municipales

11 novembre : Cérémonie du souvenir (dépôt de gerbe sans public à cause de la Covid)

## . NOEL

En 2015 le Conseil Municipal a décidé de voter des crédits pour offrir à l'occasion des fêtes de fin d'année un petit cadeau aux Castillonnaises et aux Castillonnais âgés de plus de 80 ans.

**16 de nos concitoyens en bénéficieront en 2020.**

## DES LIVRES ET DES REVUES A DISPOSITION

**Vous avez des livres et des revues dont vous souhaitez vous débarrasser ?**

Plutôt que de les jeter dans les containers jaunes vous pouvez les apporter sous l'abri bus sur la place du village. Et si **vous aimez lire**, vous pouvez choisir autant de livres que vous voulez pour assouvir votre passion et **s'ils vous plaisent vous pouvez même les garder définitivement.**

## POPULATION et RECENSEMENT

D'après l'INSEE il y a 252 Castillonnaises et Castillonnais (estimation INSEE 2020)

**Le recensement prévu en début 2021 est annulé en raison de la COVID et est reporté en 2022**

## VOIRIE

REALISATIONS 2020

- Reprofilage et élastomère des « quatre chemins » à « La Bourdette »
- Reprofilage et élastomère au nord du village
- Fossé route de Castin
- Busage à d'Astorg
- Fossé à Camecruse
- Fossé aux quatre chemins
- Réparation route de Larrama
- Peinture au sol aux « quatre chemins »

PREVISIONS 2021

- Reprofilage et élastomère Cote de Lestangue (sauf si nous sommes dans l'obligation de refaire le mur de soutènement de la route traversant le village)
- Elastomère chemin de Mestressens

**La voirie représente, suivant les années, 50% à 75% de notre capacité d'investissement**

## TRAVAUX

### REALISATIONS 2020

- Informatique à la mairie
- Elagage forêt de Larrama
- Changement du filet de tennis
- Nettoyage du court de tennis

### PREVISIONS 2021

- Elagage côte de Lestangue et village
- Début des travaux incendie : **19 643 Euros**
- Début des travaux église : **7 416 Euros**
- Début des travaux mur de soutènement (si nécessaire et si subvention et emprunt) : **139 939 Euros**

## ADDITION D'EAU

La station de pompage qui alimente le château de Roquelaure est obsolète et va être définitivement fermée. En prévision de son remplacement la société TRIGONE qui est responsable du traitement et de l'acheminement de l'eau potable a fait construire une nouvelle station à PLEHAUT à coté de Saint Jean Poutge.

Trigone propose de remettre en service le petit château d'eau de « Haubeou » qui sera alimenté par la nouvelle station de pompage par une canalisation de 24 kilomètres depuis

L'eau sera ensuite acheminée par une nouvelle canalisation vers Roquelaure

- soit par la vallée d'En Pelat pour rejoindre « Lestangue »
- soit en suivant les terres en bordure de la route de Larrama puis la route des quatre chemins et la côte de Lestangue (cette canalisation ne peut pas emprunter l'ancienne canalisation de distribution existante)

Ces travaux sont prévus dans les deux ou trois prochaines années et l'étape suivante sera à moyen terme la construction d'un nouveau château d'eau dans les alentours de « Haubéou »

Les canalisations passeront en priorité en terrain agricole et chaque propriétaire sera individuellement informé des modalités.

Ces travaux permettront aux habitations situées aux alentours de « Haubéou » et du « Clos d'Arnaulin » de bénéficier d'une augmentation de la pression et à la commune de bénéficier après aménagement d'une réserve incendie protégeant les habitations alentour et la forêt de Larrama, le branchement pompier étant offert par TRIGONE

Le Conseil Municipal consulté a émis un avis favorable à cette proposition de TRIGONE.

Vous trouverez en annexe du bulletin municipal un plan de projet élaboré par TRIGONE

## ECOLE

Malgré la COVID, Mathieu, notre instituteur, a pu accompagner par internet l'ensemble de ses élèves durant la première vague. Ces derniers lors de la reprise des cours ont fait preuve de beaucoup de respect envers les gestes barrières montrant ainsi que l'on peut être jeune mais conscient du danger.

L'école n'a repris que le 2 juin avec 6 élèves puis le 22 juin avec 15 élèves.

Afin d'assurer la distanciation durant les repas le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de donner la priorité aux enfants et décidé que la salle des fêtes serait transformée en réfectoire au détriment des activités des associations.

A la rentrée 2020 notre école n'accueille cette année que 15 enfants en raison d'un « trou » dans les tranches d'âges scolarisées. L'effectif devrait revenir à la normale dans deux ans.

## APERCU RESULTATS – FONCTIONNEMENT –

POSTES	PREVISION NEL 2020	REALISE AU 17 12 2020
<b>DEPENSES</b>		
60- Achats : électricité, combustible, aliment. cantine entretien, bureau, fournitures petit entretien voirie, carburant, frais scolaires...	26 600.00	17 228.16
61- Services extérieurs : Assurances, entretien et réparation des matériels et bâtiments, petit matériel, entretien voirie (fauchage...).	34 500.00	20 411.74
62- Autres services extérieurs : Honoraires, téléphone, fêtes et cérémonies, cadeaux Noël aux anciens, gerbes...	4 500.00	2 600.79
63- Impôts fonciers et taxes	1 100.00	1 078.00
64- Charges de personnel : Rémunérations, charges, médecine du travail	25 120.00	23 682.73
65- Autres charges de gestion courante : Indemnités, aide sociale, service incendie, cotis retraite, subventions associations, syndicats eau, électricité, sictom, centre de gestion .....	30 970.00	27 481.55
66- Charges financières (intérêts emprunt école)	1 404.10	1 404.10
67- Loisirs école (piscine, classe transplantée, sortie petits)	2 897.32	1 681.26
68- Amortissement	427.58	427.58
22- Dépenses imprévues	3 387.21	
23- Virement à la section d'investissement	45 360.74	29 441.11
7396-Revers fiscalité « communauté d'agglomération Grand Auch»	11 051.78	11 051.78
<b>EXCEDENT 2020*****</b>		<b>55 925.10</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>187 318.73</b>	<b>192 412.90</b>
<b>RECETTES</b>		
70- Produits : remb frais, redevances, cantine	7 212.00	4 962.40
73- Impôts et taxes : - impôts locaux	46 220.00	46 220.00
- Autres cons généré et com de com	7 650.00	11 594.38
74- Dotation de l'Etat	30 193.00	30 193.00
- Autres	24 646.00	25 501.00
744- TVA	700.00	829.00
75- Autres produits : loyers	14 200.00	15 208.91
: divers	500.00	1 905.59
<b>002- Report excédent de fonctionnement 2019*</b>	<b>55 997.78</b>	<b>55 997.73</b>
Remboursements assurances et produits exceptionnels		
64 remboursements maladie		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>187 318.73</b>	<b>192 412.90</b>
***** Excédent 2020 pour autofinancement des travaux 2021		

## APERCU RESULTATS –INVESTISSEMENT –

POSTES	PREVISIONNEL 2020	REALISE AU 17 12 2020
<b>DEPENSES</b>		
20 Dépôts et cautions (loyers)	1 298.00	706.07
21- Dépenses Equipement		
Concession informatique	500.00	488.17
Voirie	35 000.00	.24 652.99
Informatique	1 800.00	1247.29
Groupe Electrogène	1 000.00	799.20
Climatiseur	1 000.00	454.80
Mobilier Matériel	1 000.00	1 341.60
19 – Remboursement Emprunt école	7 488.32	7 488.32
20- Dépenses imprévues	2000.00	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>51 086.32</b>	<b>37 178.44</b>
<b>RECETTES</b>		
13- Subventions		
Dépôts et cautionnements (loyers)	1 298.00	375.75
FCTVA	4 000.00	4 442.00
TLE		2 492.00
Vir de la section de fonctionnement	45 360.74	29 441.11
Amortissements	427.58	427.58
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>51 086.32</b>	<b>37 178.44</b>

## SAPEURS POMPIERS (Allo 18)

Nous sommes rattachés depuis 2006 au centre de secours de JEGUN dont les soldats du feu (**tous volontaires**) connaissent Castillon-Massas et viennent régulièrement s'informer de la position des nouvelles habitations.

Ils ont reçu les nouvelles coordonnées de chaque Castillonnais depuis l'adressage.

Ne les oubliez pas pour les étrennes

Lors d'un appel, précisez bien l'adresse de votre domicile (**Numéro et nom de la voie**) et votre nom pour qu'ils puissent mieux vous situer sur la commune. N'oubliez jamais qu'ils sont notre première ligne de défense, contre le feu bien entendu, mais aussi contre l'eau, l'accident, la maladie brutale parfois...

Les pompiers ont encore en 2020 effectué plusieurs interventions sur la commune.

## POLICE (rappel)

Comme chaque année nous vous rappelons ces quelques principes de base qui permettront de créer l'insécurité chez les malandrins qui souhaitent s'approprier vos biens :

- Signalez à la gendarmerie tout ce qui vous paraît anormal ; personne au comportement anormal ou cherchant à entrer chez vous ou se dissimulant à votre approche.
- **Essayez toujours de relever les numéros d'immatriculation des véhicules suspects.**
- N'oubliez pas de fermer portes et fenêtres ainsi que votre voiture.
- Signalez à vos voisins que vous vous absentez pour qu'ils surveillent votre maison.

## NOS IMPOTS

	Taux moyens communaux	
	Département 2020	Commune 2020
Taxe Foncière (bâti)	31.68	<b>12.49</b>
Taxe Foncière (non bâti)	97.17	<b>80.90</b>

Le Conseil Municipal a voté pour 2020 une augmentation des taux de bases des impôts communaux de 1,04% portant les taux d'imposition tels que précisés ci-dessus.

**Toute augmentation de vos impôts supérieure à 1,04% en 2020 n'est pas imputable à votre municipalité. La révision des valeurs locatives n'est pas du ressort de la municipalité même si la hausse lui en est imputée.**

## MISE EN PLACE DE LA DEFENSE INCENDIE

**Dorénavant toute construction sera impossible si la défense incendie n'est pas valide dans le secteur de la construction envisagée.**

Sont déjà recensés et déclarés conformes par les pompiers lors d'une visite en 2019

- Le lac de Madame DELLAS Jeannette
- La mare de Monsieur et Madame TOULOUSE Gilbert
- Poteau incendie au village

Tous les autres points d'eau recensés auparavant sont devenus soit inaccessibles soit non conformes. (Mare du Millet, mare de Lestangue, lac de Horebidau)

Sont à l'étude suite à la visite du SDIS du Gers et TRIGONE les points suivants.

- A « Haubeou » (château d'eau aménagé par TRIGONE)
- Une borne incendie au « quatre chemins » 3 739 euros
- Une borne incendie « Cote de Lestangue » 4 159 euros
- Une borne incendie à « Pardan » 7 029 euros
- 

Enfin d'autres possibilités sont envisagées

- L'aménagement de la mare de Baurens (terminé)

Ces travaux de mise en sécurité seront mis en œuvre après l'obtention de subventions

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Chaque commune est tenue de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)  
Ce PCS doit prendre en compte les différents aléas possibles pouvant survenir dans le périmètre de la commune : Tempêtes, incendies, inondations, canicule mais aussi des accidents tels qu'une fuite radioactive à Golfech, une attaque terroriste à la variole, une chute d'avion, une pandémie grippale

La pandémie de coronavirus qui a frappé le monde entier n'est que la suite d'autres pandémies qui ont traversé notre terre : Grippe espagnole au début du siècle, Ebola en Afrique, peste aviaire ou H1n1. En raison de la libre circulation toujours plus importante des hommes d'un pays à l'autre la transmission des virus risque de plus en plus de nous atteindre.

Le PCS doit prévoir une cellule de crise du Conseil Municipal qui doit recenser et mettre en œuvre les moyens humains et matériels disponibles sur la commune

**En raison de sa lourdeur le PCS ne sera déclenché que par le Maire ou le Préfet.**

Un arbre sur la route, un fossé qui déborde ou un simple accident ne sont pas de nature à déclencher un plan d'une telle envergure mettant en œuvre les secours de la commune mais aussi ceux du Département.

**Le Plan Communal de Sauvegarde de Castillon-Massas a été déposé en Préfecture début août 2020** Il comporte 73 pages de procédures applicables à Castillon Massas concernant les différents risques possibles.

### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

L'assainissement a été transféré le 1<sup>o</sup> janvier 2020 à la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, conformément aux directives de la loi Notre.

Toutefois après de nombreux attermoissements la communauté d'agglomération, n'ayant pas les effectifs nécessaires pour assurer la maintenance de la station, a laissé la gestion et l'entretien à la commune ainsi que le budget nous permettant de réaliser les travaux.

### **ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS**

Il est recommandé de faire appel à Trigone pour toute modification de votre système d'assainissement. Les normes sont en perpétuel changement.

### **ORDURES MENAGERES (compétence communauté de communes depuis le 01 01 2015)**

**Les encombrants** doivent être portés à la déchetterie et non pas laissés à proximité des containers. La déchetterie est installée à Jégun, sur la D948, à la zone artisanale direction Condom.

#### **Horaires d'ouverture de la déchetterie de Jégun**

**Fermée le lundi**

Du mardi au vendredi 14h à 17h

Samedi 9h à 12h

**MERCI DE NE PAS CONFONDRE AIRE DE CONTAINERS ET DECHETTERIE**

**Le verre est interdit dans les containers poubelles, un récup verre est installé au village.**

**Important : Si le tri est mal fait votre taxe « ordures ménagères » augmentera.**

### **ELECTIONS SENATORIALES**

Nos nouveaux sénateurs élus le 27 septembre 2020 pour une durée de 6 ans sont :

- Monsieur MONTAUGE Franck (Sénateur sortant)
- Monsieur DUFFOUR Alain (Maire de Turrenquets)

### **PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) ET CARTE COMMUNALE**

En application de la loi NOTRE, à compter du 1<sup>o</sup> janvier 2021 c'est la Communauté d'Agglomération qui devient compétente en matière d'occupation des sols. Sauf si une minorité de blocage s'y oppose. Nous avons délibéré à l'instar de beaucoup de communes pour rester maître de l'occupation des sols dans notre commune.

Quand à la carte communale en vigueur à Castillon Massas, il est impératif de ne pas y toucher pour le moment car en raison des nouvelles règles, dès lors que l'on voudrait la modifier elle serait immédiatement abrogée et certaines parcelles constructibles aujourd'hui ne le seraient plus.



## LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE

**La communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne est compétente dans plusieurs domaines dont la commune a été dessaisie. Il en est ainsi pour :**

- L'aide aux personnes âgées
- Le périscolaire (garderies, CLAE, CLSH, Eté jeunes...)
- L'assainissement collectif et non collectif
- L'eau potable et les eaux pluviales
- Le ramassage des ordures ménagères
- Les nouvelles technologies (internet...)
- L'amélioration de l'habitat

**Et la communauté d'agglomération nous aide**

- Pour l'entretien des chemins de randonnées,
- Pour l'établissement des documents d'urbanisme
- En cas de crise (Covid, Canicule...)

**Les conseillers municipaux de Castillon-Massas siègent dans plusieurs des commissions de Grand Auch Cœur de Gascogne**

- Développement économique, relations institutionnelles, organisations professionnelles, chambres consulaires (FAVAREL Corinne),
- Finances, évaluation des politiques publiques (JUGAN Daniel),
- Prospective territoriale, développement durable, biodiversité, climat-énergie, alimentation, habitat et urbanisme (AUJON CHEVALLIER Ilona)
- Petite enfance , enfance et jeunesse (BONET Loïc),
- Transport et mobilités, réseaux et équipements numériques (AUJON CHEVALIER Ilona),
- Solidarité action sociale et médico-sociale (JUGAN Daniel),
- Prévention, collecte et traitement des déchets, rivière et gestion des eaux, sentiers de randonnées, extension promenade des berges du Gers (CHAUDOT Philippe),
- Politique de la ville , aménagement et travaux, Equipements sportifs, culturels et de loisirs (SOULAYRAC Hugo),
- Développement, aménagement du territoire, accessibilité aux espaces publics du territoire, enseignement supérieur (PALANQUE Sébastien),
- Syndicat d'aménagement du bassin de l'Adour (CHAUDOT Philippe)
- Association Départementale Interprofessionnelle du Logement (CARRERA Bernard)

### OPAH

Dans le cadre de ses délégations de compétences, la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne a mis en place depuis un an une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Cette opération s'adresse à tous ceux qui souhaitent faire des travaux dans leur habitation que ce soit au titre

- De gros travaux
- De l'amélioration énergétique
- De mises aux normes
- D'adaptation du logement au handicap
- Du ravalement des façades
- ... \*

Vous trouverez à cet effet dans le bulletin municipal des imprimés avec quelques précisions complémentaires.

D'autre part si la situation sanitaire le permet, vous pourrez rencontrer une déléguée de la Communauté d'Agglomération les

**-Lundi 11 janvier 2021 de 14h30 à 16h30**

**-Lundi 12 juillet 2021 de 14h30 à 16h30**

A la mairie de Castillon Massas (En dehors des heures Mairie) pour lui exposer vos projets.

N'hésitez pas si vous avez un projet de rénovation ou d'amélioration de votre habitation soit à venir à la mairie rencontrer cette conseillère, soit à prendre contact avec la communauté d'agglomération pour savoir si votre projet est éligible à différentes aides.

**LA MUNICIPALITE DE CASTILLON-MASSAS 2020-2026**

<b>MAIRE</b>	Bernard CARRERA	06 15 26 27 23
<b>1° ADJOINT</b>	Daniel JUGAN	06 72 81 28 95
<b>2° ADJOINT</b>	Pierre BARBEAU	06 83 02 29 56
<b>3° ADJOINT</b>	Pierre BESSAGNET	06 72 82 15 52

<b>Conseillers Dans l'ordre du tableau</b>	Sébastien PALANQUE
	Loïc BONET
	Fabienne PADER
	Hugo SOULAYRAC
	Philippe CHAUDOT
	Ilona AUJON CHEVALLIER
	Corine FAVAREL

**SECRETAIRE MAIRIE** Annie REY

**MAIRIE tél/fax** : 05 62 65 53 34 / **Courriel** : [mairie.castillonmassas@wanadoo.fr](mailto:mairie.castillonmassas@wanadoo.fr)  
Ouverture du secrétariat : lundi 16h30 – 19h et jeudi 10h – 13h

**DELEGATIONS AUX ADJOINTS SOUS LA SURVEILLANCE ET LA RESPONSABILITE DU MAIRE  
DANS L'ORDRE DE PRIORITE.**

<b>URBANISME</b>	<b>FINANCES</b>	<b>DELEGATION VOIRIE</b>	<b>ETAT CIVIL</b>
Daniel JUGAN	Daniel JUGAN	Pierre BARBEAU	JUGAN Daniel
Pierre BARBEAU	Pierre BARBEAU	Pierre BESSAGNET	BARBEAU Pierre
	Pierre BESSAGNET	Daniel JUGAN	BESSAGNET Pierre

**1) ELUS AUX SYNDICATS**

<b>SIAEP cœur de Gascogne</b>	<b>ELECTRIFICATION</b>	<b>SICTOM cœur de Gascogne</b>
Philippe CHAUDOT	Pierre BARBEAU	Corine FAVAREL
Pierre BESSAGNET	Sébastien PALANQUE	SOULAYRAC Hugo

**2) CENTRE COMMUNAL D'AIDE SOCIALE**

<b>MEMBRES ELUS</b>	<b>MEMBRES NOMMES</b>
Philippe CHAUDOT	SOULAYRAC Hélène au titre de l'UDAF du Gers
Fabienne PADER	PONGE Monique au titre des personnes âgées
Pierre BESSAGNET	VILETTE Céline au titre des personnes handicapées
Daniel JUGAN	CAPDEVILLE Paule au titre de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

**3) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (Membres nommés par la direction des services fiscaux)**

**TITULAIRES** : FAVAREL Corine. CAPDEVILLE Paule. BRESSAC Claude. BESSAGNET Pierre. BONET Loïc. TOULOUSE Suzanne

**SUPPLEANTS** : ALIAS Françoise, VOISIN Sébastien. BIALIC Jean. BARBEAU Pierre. CHAUDOT Philippe. PADER Fabienne

**4) COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES**

**TITULAIRES** : FAVAREL Corine, JUGAN Daniel, BONET Loïc

**SUPPLEANTS** : BARBEAU Pierre, AUJON CHEVALLIER Ilona, PALANQUE Sébastien

**5) PETR SCOT et PAYS** : Ilona AUJON CHEVALLIER

**6) CONSEILLER DEFENSE** : Pierre BESSAGNET

**7) CORRESPONDANTE CANICULE** : Fabienne PADER

8) **CORRESPONDANT ASSOCIATIONS** auprès du Préfet : PALANQUE Sébastien  
**LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vote du compte de gestion 2019 de la commune  
Vote du compte administratif 2019 de la commune  
Vote du compte de gestion 2019 assainissement collectif  
Vote du compte administratif 2019 assainissement collectif  
Election du Maire  
Délibération fixant le nombre d'Adjoints  
Election des Adjoints  
Délégations au Maire  
Vote des indemnités au Maire et aux Adjoints  
Election des membres de la commission d'appel d'offre communale  
Election des délégués au Syndicat d'Adduction Eau Potable pour la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur De Gascogne  
Election des délégués au Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères pour la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur De Gascogne  
Election des délégués au Syndicat Départemental des Energies  
Election du délégué au Schéma de Cohérence Territoriale  
Election du délégué au Pays d'Auch  
Election du délégué au Pôle d'Equilibre Territorial Rural  
Election des délégués élus au Centre Communal d'Action Sociale  
Propositions à la Direction des Impôts de représentants de la commune à la commission des impôts  
Vote des taux de bases des impôts locaux  
Subventions 2020 aux associations  
Renouvellement du contrat de la cantinière  
Attribution de l'indemnité de confection des documents budgétaires à la perceptrice  
Affectation des résultats de 2019  
Vote du budget commune 2020  
Désignation du délégué et des suppléants pour l'élection Sénatoriale du 27 09 2020  
Nomination d'un référent « Vie associative » pour la Préfecture  
Nomination d'un agent coordonnateur pour le recensement 2021  
Nomination d'un agent recenseur pour le recensement 2021  
Nomination d'un représentant du Conseil à la commission de contrôle des listes électorales  
Ouverture du nouveau budget assainissement collectif  
Renouvellement des compétences optionnelles du Syndicat Des Energies du Gers (SDEG)  
Demande de subvention pour réparation du mur de soutènement de la route du village  
Demande de subvention pour amélioration de la défense incendie  
Demande de subvention pour la réparation du claveau de la baie nord de la chapelle et du vitrail  
Autorisation de signature pour la convention de tarification extrascolaire avec le Grand Auch  
Délibération d'opposition au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Autorisation de signature pour la convention assainissement avec Grand Auch  
Approbation de la charte assainissement avec Grand Auch  
Transfert des soldes du budget assainissement à Grand Auch

**ARRETES DU MAIRE**

Arrêté de police portant réglementation de la circulation 19 02 20  
Arrêté de police portant réglementation de la circulation 25 02 20  
Arrêté pour autorisation de buvette pour le repas « poule au pot »  
Arrêté de délégation aux Adjoints  
Arrêté de nomination d'un agent coordonnateur pour le recensement 2021  
Arrêté Plan Communal de Sauvegarde  
Arrêté de nomination d'un agent recenseur pour le recensement 2021

## LE MOT DU MAIRE

Castillonnaises et Castillonnais, mon équipe municipale se joint à moi pour vous remercier de nous faire une fois de plus confiance pour gérer notre petite commune.

Nous essaierons d'être au plus près des Castillonnais et malgré notre manque de moyens nous ferons de notre mieux pour vous apporter toute l'aide que nous pourrons.

Cette année a bien mal débuté en raison de la pandémie de la COVID 19 en bouleversant nos habitudes de convivialité, et en nous privant de ce qui est le plus important, « La liberté »

. Heureusement nous avons la chance de vivre à la campagne, loin de la promiscuité qui existe dans les villes, et notre confinement moins pénible que dans un appartement en ville.

Cette épidémie nous a souvent privé et nous prive encore de nos proches. C'est particulièrement difficile pour les anciens qui doivent renoncer à la visite de leurs enfants, petits-enfants, et amis.

Chacun de nous a dû « oublier » les apéros impromptus avec ses voisins, oublier les repas au restaurant pour fêter un évènement, oublier les sorties Week-End pour changer d'air, oublier les escapades à la mer ou la montagne, oublier le shopping dans les magasins, oublier les loisirs collectifs, ...oublier la vie telle que nous la connaissions.

Nous avons dû aussi au niveau de la commune annuler ce qui nous rapproche en tant que concitoyens ; pas de « pot des élus » pour vous remercier de nous avoir élus, pas de fête locale, pas de cérémonie du 11 novembre à l'exception d'un dépôt de gerbe, et même les associations ont dû interrompre leurs activités ; pas de repas du comité des fêtes ou de la chasse...

Nous avons dû utiliser et utilisons toujours la salle des fêtes comme réfectoire pour les enfants afin de respecter la distanciation et cela nous a amené à interdire son utilisation pour les fêtes familiales et les associations.

Plus grave encore, nous n'avons pas pu accompagner jusqu'à sa dernière demeure un de nos voisin disparu. Seule la présence de ses voisins et amis le long de la route du convoi mortuaire nous à permis de lui dire un dernier adieu.

. J'espère de tout mon cœur qu'au seuil de cette nouvelle année que nous puissions tous retrouver très vite ce que nous avons été obligé de « confiner » : La convivialité, pouvoir visiter ses proches, rencontrer ses amis, et retrouver notre liberté d'action en oubliant les distanciations.

Enfin le Conseil Municipal et moi-même sommes désolés de ne pouvoir pour des raisons sanitaires vous inviter au traditionnel apéritif dinatoire du nouvel an qui nous permettait de débiter l'année par un moment de convivialité.

A défaut de pouvoir leur remettre leur médaille lors des vœux du Conseil Municipal je profite de cette tribune pour féliciter ceux de mes plus anciens conseillers et adjoints qui viennent d'être décorés par Monsieur le Préfet du Gers

J'espère pour chacun d'entre vous, quelle que soit la situation sanitaire, que vous soyez anciens ou jeunes, étudiants, actifs ou retraités, ce qu'il a de meilleur pour vous et tous ceux qui vous sont chers. Que ce nouvel an vous apporte santé, joie, réussite et bonheur.

**Votre Maire : B Carrera**